

**COMPTE RENDU SUCCINCT  
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2021**

**1. Budget principal - Décision Modificative N°1**

Il s'agit d'une décision modificative visant à ventiler des crédits, à périmètre budgétaire constant, des lignes de budget prévues au budget primitif 2021 tant en fonctionnement qu'en investissement.

VOTE : 31 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS

**2. Plan de sortie de pandémie et de relance des activités**

La ville de Hem a la volonté de donner une impulsion indispensable à l'échelon de proximité qui est le sien pour accompagner les Hémois vers la sortie de la crise sanitaire, par le biais d'un plan de relance. Celui-ci a vocation à soutenir les activités sociales et de solidarité, éducatives, associatives (culturelles, sportives et plus largement de loisirs), relatives au développement durable, économiques et commerciales.

Le plan de sortie progressive de la pandémie s'articule ainsi autour de quatre séries de mesures visant :

- à renforcer les actions de solidarité en faveur des publics des quartiers prioritaires et l'accompagnement des personnes précarisées par la crise sanitaire ;
- à favoriser la resocialisation des écoliers et à développer les actions de prévention en direction des jeunes ;
- à redynamiser l'animation dans tous les quartiers et à préparer une rentrée associative réussie ;
- à accompagner la reprise de l'activité économique des commerces de proximité hémois et des activités de restauration.

VOTE : 31 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS

**3. Prolongation de la convention Région Hauts de France dans le cadre du soutien à l'activité économique locale – année 2021**

Les différentes mesures de confinement, ont mis en difficulté bon nombre d'acteurs économiques du territoire national en général et à Hem en particulier. C'est pourquoi, pour pallier les manques à gagner engendrés, l'Etat, la Région Hauts de France et la Métropole Européenne de Lille ont mis en place un certain nombre de mesures d'aides destinées aux entreprises.

Par délibération DEL/2020/DG/11 la Ville de Hem a pris toute sa part dans cette démarche de soutien de son tissu économique local. Pour cela une convention de délégation exceptionnelle de la compétence économique a été signée avec la Région Hauts de France dont la durée de validité s'étendait entre le 1<sup>er</sup> juillet 2020 et le 28 février 2021.

La crise sanitaire s'étendant sur l'année 2021, la ville de Hem souhaite poursuivre son engagement auprès des entreprises de son territoire en prolongeant la convention de délégation exceptionnelle de la compétence économique avec la Région Hauts de France jusqu'au 30 juin 2021.

VOTE : UNANIMITE

**4. Admission en non-valeur du solde d'un titre de recette**

Un agent, avec moins de 3 ans de présence, a fait valoir son droit à la mutation auprès de la Région Nord Pas de Calais en 2009. A cet effet, une demande de remboursement des frais de formations, conformément aux règles statutaires, a été émise.

Néanmoins, la totalité de la formation n'avait pas à être imputée à la collectivité d'accueil. C'est la raison pour laquelle il y a lieu de procéder à l'admission en non-valeur du solde du titre de recette.

VOTE : UNANIMITE

**5. Mise à disposition d'un agent de la ville au théâtre de l'Aventure**

Le théâtre de l'aventure initie les Hémoises et Hémois à la pratique du Théâtre en tant qu'école de discipline. Pour réaliser ces missions, la Ville met à disposition un agent pour une durée de 3 ans. Le coût de cette mise à disposition fera l'objet d'un remboursement par l'association.

VOTE : UNANIMITE

**6. SIVU Val de Marque – Mise à disposition de personnel**

Le S.I.V.U intervient sur l'instruction des autorisations du droit des sols au profit des villes de Forest sur Marque, Leers, Lys lez Lannoy, Toufflers, Willems et HEM. Pour réaliser ces missions, il y a lieu de mettre à disposition du personnel. Cette mise à disposition concerne un agent à hauteur de 80% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et un agent à hauteur de 26% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

VOTE : UNANIMITE

**7. Modification du programme d'aménagement Leplat Coubronne – Décision de principe**

VOTE : 31 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS

**8. Modification du programme d'aménagement Leplat Coubronne – Lancement du concours restreint de maîtrise d'œuvre**

**9. Modification du programme d'aménagement Leplat Coubronne – Désignation des membres du jury**

**10. Modification du programme d'aménagement Leplat Coubronne – Indemnisation des maîtres d'œuvre du jury**

**11. Modification du programme d'aménagement Leplat Coubronne – Indemnisation des maîtres d'œuvre admis à concourir**

Par délibération DEL/2018/FI/105, la ville de Hem a acté le principe de reconstruction de la salle Jean Leplat, actuellement vétuste et énergivore, en vue de mettre aux normes cet équipement sportif situé à proximité de la Grand'Place et de poursuivre l'aménagement du cœur de ville.

La nouvelle salle Leplat, construite en lieu et place de la salle actuelle, a pour ambition d'offrir une nouvelle salle polyvalente à vocation sportive pour répondre à l'attente des publics scolaires et sportifs hémois. Celle-ci sera envisagée en cohérence avec l'environnement qui l'entoure et les équipements déjà présents à proximité.

C'est pourquoi la Municipalité a décidé de saisir cette opportunité pour aménager une continuité entre le nouvel équipement et le Zéphyr afin de pouvoir mutualiser l'utilisation des deux salles et de leurs annexes à l'occasion d'évènements d'ampleur particulière (concert d'orchestre, conventions...). Il s'agit pour ce faire, de compléter les loges du Zéphyr et de réaménager un catering en lien avec l'équipement sportif afin d'offrir de meilleures conditions d'accueil des artistes et des techniciens du spectacle.

Dans le même temps, pour répondre à son souhait de développer le commerce de proximité et renforcer l'activité économique dans le secteur, la Municipalité prévoit la construction de cellules commerciales en façade du projet Leplat, rue du Dr Coubronne. Des logements seront construits avec les commerces afin de respecter la cohérence du front bâti architectural.

Il est nécessaire de délibérer sur le financement et le lancement de ce projet, d'approuver le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre, de désigner et fixer l'indemnité des membres composant le jury du concours, et de fixer le montant de la prime à verser aux lauréats de ce concours avec les modifications.

VOTE : UNANIMITE

**12. Adhésion à la convention « électricité 3 » proposée par l'UGAP ayant pour objet la fourniture et l'acheminement d'électricité**

La loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010, dite loi NOME prévoyait la suppression des tarifs réglementés de vente (TRV) d'électricité pour les sites supérieurs à 36 KVA (tarifs jaune et vert) au 31 décembre 2015,

A cette échéance, la Ville de Hem devait obligatoirement satisfaire ses besoins en électricité au terme d'une mise en concurrence des fournisseurs.

Compte tenu des enjeux techniques, économiques et juridiques que soulève l'achat d'énergie, l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) a proposé aux collectivités et établissements publics d'adhérer à un dispositif d'achat groupé, ce que la ville de Hem a fait. Le marché actuel vient à échéance le 31.12.2021.

Afin d'assurer la continuité de service, une nouvelle procédure d'adhésion intitulée « Dispositif Electricité 3 » vient d'être engagée par l'UGAP, en vue d'un démarrage du nouveau marché à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de trois ans.

VOTE : UNANIMITE

### **13. Budget Participatif – modification de la charte Hémoise**

Le Budget participatif est une démarche initiée par la Ville de Hem en 2019. Il a pour objectif de permettre aux habitants de s'investir dans des projets nouveaux, au plus proche de leurs besoins et permettre à chaque Hémois de contribuer de façon active à la transformation de la ville, de son quartier ou encore améliorer le quotidien hémois.

A l'issue de la première édition, quelques enseignements ont pu être tirés dont certains amènent à proposer, par la présente délibération, une évolution de la charte du budget participatif.

VOTE : 31 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS

### **14. Plan de sortie de Covid – tarifs ateliers d'ouverture à la culture**

Il s'agit de la mise en place de stages d'ouverture à la culture dans différents quartiers de la ville dès que la relance sera possible. La délibération propose des tarifs pour ces stages qui devraient, si le contexte sanitaire le permet, s'organiser aux vacances d'avril puis début juillet et fin août. Ces stages accessibles aux jeunes de 6 à 13 ans proposeront une ouverture à différentes formes de pratique culturelle : danse, graph, slam, théâtre... Il s'agit donc d'en approuver le principe et les modalités de fonctionnement.

VOTE : UNANIMITE

### **15. Association « Banque alimentaire du Nord » attribution d'une subvention exceptionnelle**

L'association Banque Alimentaire du Nord a pour mission de lutter contre la faim en luttant contre le gaspillage. Les besoins ont augmenté en 2020 et augmenteront plus encore ~~est à prévoir~~ en 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, à titre exceptionnel, une subvention de 500 € à l'Association Banque Alimentaire du Nord.

VOTE : UNANIMITE

### **16. Exercice Budgétaire 2021 – Programmations annuelles contractuelles Politique de la ville – Contrat de Ville 2021**

Dans le cadre du Grand Projet Hémois et du Guide des Orientations Politiques Hémoises, la Ville met en œuvre sa politique de territoire au travers des différentes thématiques déclinées notamment dans le cadre des contractualisations signées avec différents partenaires financiers institutionnels. Ces contractualisations se déclinent en Contrat de Ville, Fonds Ministériel pour la Sécurité et la Prévention Routière, Fonds Interministériel de prévention de la Délinquance, Dispositif de Réussite Educative et Contrat Enfance Jeunesse.

VOTE : UNANIMITE

### **17. Autorisation de signature de la convention relative aux modalités d'accès aux données du portail cartographique métropolitain des logements locatifs sociaux passée entre la ville de Hem et la MEL**

La Conférence Intercommunale du Logement (CIL) de la Métropole Européenne de Lille est chargée d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer la Convention intercommunale d'équilibre territorial, ainsi que son annexe la Charte métropolitaine de relogement et le Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur. La MEL, à travers ces trois documents cadre, s'engage à atteindre les objectifs d'équilibre territorial et d'équité dans le traitement de la demande.

Pour servir cet objectif, la MEL a développé un portail cartographique métropolitain des logements locatifs sociaux, offrant une vision dynamique et consolidée à différentes échelles de l'état du parc de logements, de son occupation et permettant d'appréhender l'environnement des résidences à travers le diagnostic de la fragilité des quartiers et de la proximité d'équipements.

Les partenaires souhaitant disposer du portail des logements locatifs sociaux de la MEL doivent signer une convention relative aux modalités d'accès et s'engagent ainsi à respecter les conditions d'utilisation, de sécurisation des données et à ne pas communiquer les données du portail. Ils

s'engagent à les utiliser uniquement et strictement dans le cadre de celui indiqué dans la convention, c'est-à-dire la définition, le suivi des politiques d'attribution, de programmation de logements sociaux et la préparation concertée des commissions d'attribution logement.

C'est ce document dont le conseil municipal est appelé à autoriser la signature par Monsieur le Maire.

VOTE : UNANIMITE

**18. Avenant aux conventions de prestation de service avec mutualisation ascendante des moyens humains conclus pour la mise en œuvre des outils préventifs de la lutte contre l'habitat indigne**

La loi ALUR pour l'accès au logement et pour un urbanisme rénové du 24 mars 2014 a ouvert la possibilité d'instituer trois nouveaux dispositifs qui viennent compléter les outils mis en place par la MEL et les communes du territoire pour repérer les situations et prévenir le développement de l'habitat indigne :

- L'Autorisation Préalable de Mise en Location (APML) ;
- La Déclaration de Mise en Location (DML) qui intervient après signature du bail ;
- L'Autorisation Préalable aux travaux de Division conduisant à la création de plusieurs locaux à usage d'habitation (APD).

La MEL qui dispose de la compétence pour instaurer et mettre en œuvre les outils a confié l'exécution d'une partie de ses missions aux communes membres et volontaires pour la mise en œuvre de ces nouveaux outils, par le biais d'une convention de prestation de service à laquelle la ville de Hem a adhéré en 2109. Il s'agit aujourd'hui de prolonger cette convention à l'identique par la signature d'un avenant.

VOTE : UNANIMITE

**19. Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement concernant les prestations de service Relais Assistant(e)s Maternel(le)s**

La convention d'objectifs et de financement du Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s est arrivé à échéance le 31 décembre 2020.

Afin de poursuivre le versement de la prestation de service unique et d'assurer une continuité dans les actions menées, celle-ci doit être renouvelée pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2024.

VOTE : UNANIMITE

**20. Exercice Budgétaire 2021 – Versement du forfait communal aux écoles privées sous contrat**

La ville de Hem a inscrit au budget primitif 2021 ~~2020~~, l'enveloppe globale de crédits nécessaire au versement de la participation au fonctionnement des écoles privées sous contrat.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir acter la répartition de cette somme globale, par école, en fonction du nombre d'enfants hémois scolarisés durant l'année scolaire 2020/2021 suivant les listes transmises par les chefs d'établissement au 15 octobre 2020 et d'en accepter le versement.

VOTE : UNANIMITE

**21. Contrat Enfance Jeunesse 2016/2019 Prolongation année 2020**

Il s'agit de prolonger le Contrat Enfance Jeunesse 2016/2019 pour l'année 2020. Toutes les clauses de la convention initiale et de son avenant, et leurs annexes, restent inchangées et demeurent applicables.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de l'avenant de prolongation du Contrat Enfance Jeunesse pour l'année 2020.

VOTE : UNANIMITE

**22. Mise à disposition de matériel informatique au bénéfice des élèves des écoles élémentaires – contrat**

Durant le premier confinement au printemps 2020 et plus particulièrement lors de la fermeture des établissements scolaires, il a été constaté que des élèves des écoles élémentaires se trouvaient dans

l'impossibilité d'effectuer leurs travaux scolaires à la maison, faute de matériel informatique adéquat ou de problème de connexion.

C'est ainsi que le collège Raymond Devos, l'Inspection de l'Education Nationale de Roubaix-Hem et la Ville de Hem ont décidé de s'unir dans un partenariat afin de mettre à disposition gratuitement du matériel informatique aux élèves en ayant besoin : une tablette et/ou une clef 4G pour les élèves n'ayant pas de connexion à la maison.

La Ville, quant à elle, souhaitant s'inscrire dans la complémentarité de l'action du collège, propose de mettre à disposition le même type de matériel informatique auprès des élèves de cycle 3 des écoles élémentaires qui subissent une fracture numérique par la signature de contrats de prêt individuels. Les élèves bénéficiaires de ce contrat de prêt seront choisis conjointement par l'Inspection de l'Education Nationale de Roubaix-Hem, le collège Raymond Devos et la Ville de Hem.

L'association Ordinat'Hem, quant à elle, s'assurera de la mise en service, du suivi et du bon fonctionnement du matériel mis à disposition.

VOTE : UNANIMITE

### **23. Mise en place d'une mission Citeslab**

Monsieur le Maire rappelle que la ville de Hem avait participé, entre 2014 et 2017, à un dispositif d'accompagnement spécifique des porteurs de projets de création d'entreprises issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), en partenariat avec la Caisse des Dépôts, la Chambre de Commerce et les services de l'Etat.

A l'initiative de la Métropole Européenne de Lille et avec le soutien de BPI, ce dispositif CitésLab va être à nouveau déployé sur le territoire Métropolitain.

Il est donc proposé de remettre en place une action visant à faciliter l'identification de porteurs de projets dans les quartiers QPV pour les assister dans la formulation, la préparation et la structuration de leur projet entrepreneurial et à renforcer l'accès à l'offre d'accompagnement en les orientant vers les structures et acteurs de l'accompagnement, qu'ils soient porteurs de projet, créateurs ou entrepreneurs.

VOTE : UNANIMITE

### **24. Mise en place de coupons cadeaux valables dans les lieux de restauration et les commerces**

La présente délibération s'inscrit dans le cadre de l'état d'urgence en proposant la mise en place de coupons cadeaux à chaque foyer hémois. Ces coupons seront valables dans les lieux de restauration et les commerces Hémois adhérant à ce dispositif.

L'objectif de cette mesure consiste à la fois à soutenir l'activité locale et à encourager les Hémois à effectuer leurs achats à Hem ou à découvrir leurs commerçants de proximité.

Seront distribués :

- Un chèque cadeau de **10€** par foyer, valable dans les lieux de restauration dans lesquels la clientèle se restaure sur place
- Un chèque de **5€** par foyer, valable dans l'ensemble des commerces de la commune restaurants inclus.

VOTE : UNANIMITE

### **25. Remise gracieuse de Loyer – Irène AMEGEE**

Par décision N°DEC/2014/DG/8 du 30 octobre 2014, la ville de HEM a donné à bail un local situé place de Verdun dans le quartier de Beaumont au profit de la société Irène AMEGEE, pour une activité de profession libérale.

Ce local est voisin d'une autre cellule commerciale également propriété de la ville de HEM et pour laquelle une procédure judiciaire est actuellement en cours. Cette procédure permettra à la commune de récupérer la jouissance de son bien.

Toutefois, tant que cette procédure n'est pas parvenue à son terme, l'accès au local de Mme AMEGEE jouxtant cette cellule commerciale est impossible.

Cette situation privant la société Irène AMEGEE titulaire du bail de la jouissance de son local, une remise gracieuse de 3 mois de loyers, du 1er mars au 31 mai 2021, est proposée.

VOTE : UNANIMITE

**26. Convention de servitude et de mise à disposition de terrain avec Enedis pour la rue Braquaval**

Dans le cadre de la modification du schéma électrique de la rue Braquaval, ENEDIS sollicite la collectivité afin que soient consentis des droits de servitudes et la mise à disposition de 25 M<sup>2</sup> de terrain. A ce titre, la convention annexée à la délibération définit et encadre les interventions et prérogatives d'Enedis pendant les travaux.

VOTE : UNANIMITE

**27. Convention de servitude avec Enedis pour les rues Jules Watteuw, des 3 fermes, Jules Guesde**

Dans le cadre des travaux de voiries et de modification du schéma électrique des rues Jules Watteuw, des 3 fermes et Jules Guesde, ENEDIS sollicite la collectivité afin que soient consentis des droits de servitudes. A ce titre, la convention annexée à la délibération définit et encadre les interventions et prérogatives d'Enedis pendant les travaux.

VOTE : UNANIMITE

**28. Acquisition 89 rue de la Lionderie – parcelle AW 392 PP**

Par délibération n° DEL/2019/UR/80, le Conseil Municipal a émis le souhait d'acquérir le salon de thé. Ce dernier a subi avant la signature de l'acte authentique un sinistre. Pour finaliser la vente, la commune va percevoir l'indemnité de sinistre au lieu et place du propriétaire.

VOTE : UNANIMITE

**29. Convention de mutualisation de la Police Mutualisée et des forces de sécurité de l'état**

A la suite de la délibération en date du 17 décembre 2020, le cabinet du Préfet a émis une remarque de fond et de forme sur la convention.

En effet, sur la forme, il faut préciser Madame la Procureure du tribunal judiciaire de Lille.

Sur le fond, l'article 11 spécifie que la PMM est composée aussi d'une brigade canine. Ainsi, l'article 17 disparaît au profit d'un article 11 plus détaillé.

VOTE : UNANIMITE

**Motion de Karima Chouia déploiement de la 5G**

Moratoire sur le déploiement de la 5G dans l'attente des études sanitaires et environnementales

VOTE : 3 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION